

À une séance régulière du conseil de la municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut, tenue le 9 février 2016 à 13 h 15, à l'hôtel de ville de Piedmont, sis au 670, rue Principale en la municipalité de Piedmont, sous la présidence du préfet, M. Charles Garnier, étaient présents les conseiller(ère)s suivant(e)s :

Jean-Pierre Nepveu	Estérel
Yves Baillargeon	Lac-des-Seize-Îles
Tim Watchorn	Morin-Heights
Clément Cardin	Piedmont
Lisette Lapointe	Saint-Adolphe-d'Howard
John Butler, maire-suppléant	Sainte-Adèle
Monique Monette Laroche	Sainte-Anne-des-Lacs
Gilles Boucher	Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
Jacques Gariépy	Saint-Sauveur
André Genest	Wentworth-Nord

Assistaient également à l'assemblée, Me Yvan Genest, directeur général et secrétaire-trésorier et Mme Catherine Legault, adjointe à la direction de la MRC des Pays-d'en-Haut.

M. Charles Garnier, préfet de la MRC des Pays-d'en-Haut souhaite la bienvenue aux membres du conseil présents et particulièrement à M. John Butler, maire-suppléant pour la ville de Sainte-Adèle.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM 31-02-16

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Gariépy, maire de la ville de Saint-Sauveur et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE l'ordre du jour soit et est adopté avec le retrait suivant :
8. B) : Dossier du 701, rue de la Croix

ADOPTÉE

2. APPROBATION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

A) Séance régulière du 12 janvier 2016 :

CM 32-02-16

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Genest, maire de la municipalité de Wentworth-Nord et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 12 janvier 2016 soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. SUIVI DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

A) Hydro-Québec : Ligne 120 kV du Grand-Brûlé – Dérivation Saint-Sauveur : demande d'avis d'intervention en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

M. Charles Garnier, préfet fait état de cette demande d'avis d'intervention du ministère en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme reçue le 16 décembre 2015. Le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut doit donc donner son avis sur la conformité des travaux avant le 14 avril 2016.

Une recommandation sera faite au conseil des maires par le comité Aménagement / Environnement suite à sa rencontre du 4 février 2016.

Pour sa part, Mme Lisette Lapointe, mairesse de Saint-Adolphe-d'Howard indiquant que cela représente l'ultime étape dans ce dossier, informe les membres du conseil que sa municipalité mandatera un avocat pour faire une demande de représentations afin

d'obtenir des explications de ce qui a été fait depuis 3 ans et de la possibilité de choisir le 2^e scénario, soit celui de l'ingénieur Paul Paquin ayant proposé de passer dans les emprises existantes, donc, celui choisi par la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard.

Mme Lapointe mentionne qu'une assemblée publique se tiendra le 20 février prochain de façon à informer les citoyens. Un film relatant cette saga sera également présenté.

Suite à ces informations et à l'engagement de Mme Lisette Lapointe à l'effet que la MRC des Pays-d'en-Haut se verrait rembourser tous les frais pouvant être encourus dans ce dossier, la résolution suivante est adoptée, à savoir :

ATTENDU QUE l'ouverture d'une emprise pour une ligne de transport électrique cause des dommages irréversibles sur les plans environnemental, humain, paysager et économique et qu'une étude indépendante conclut que le tracé retenu par Hydro-Québec aura des impacts majeurs sur le territoire de Saint-Adolphe-d'Howard ;

ATTENDU QUE le tracé retenu par Hydro-Québec n'obtient pas l'acceptabilité sociale sur le territoire de Saint-Adolphe-d'Howard et que les études réalisées à la demande de la municipalité par des experts indépendants concluent qu'un scénario empruntant les emprises existantes est réalisable sur les plans technique et économique, tout en répondant aux besoins en électricité de la région des Laurentides, et qu'un tel scénario représente la solution de moindre impact à l'échelle régionale ;

ATTENDU le dépôt du projet Grand-Brûlé dérivation St-Sauveur par Hydro-Québec à la Régie de l'énergie dans le dossier R-3960-2016, incluant la solution empruntant les emprises existantes « Solution 3 – Nouvelle ligne à 120 kV (Grand-Brûlé dérivation Saint-Donat)

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut, conjointement avec la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard, souhaite intervenir devant la Régie de l'énergie dans le cadre de ce dossier ;

CM 33-02-16

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Cardin, maire de Piedmont et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le préambule fait partie de la présente résolution.
2. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut :
 - a) Mandate, conjointement avec la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard, l'étude légale Franklin, Gertler, pour la représenter devant la Régie de l'énergie dans le cadre du projet Grand-Brûlé, dérivation Saint-Sauveur d'Hydro-Québec (dossier no R-3960-2016).
 - b) Désigne M. André Genest, préfet suppléant pour la représenter devant la susdite Régie de l'énergie et également pour signer tout document y relatif.
 - c) Autorise la transmission de la présente résolution à la Régie de l'énergie, à la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard et à l'étude légale Franklin, Gertler.

ADOPTÉE

4. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

A) Rapport d'activités :

Dépôt est fait du rapport d'activités mensuel du service de développement économique de la MRC des Pays-d'en-Haut et M. Stéphane Lalande, directeur du service de développement économique, en fait ressortir les faits saillants :

Entente MRC / Chambres de commerce

M. Stéphane Lalande, directeur du service de développement économique dépose et commente la nouvelle entente à intervenir entre la MRC des Pays-d'en-Haut et les Chambres de commerce de Saint-Sauveur et de Sainte-Adèle.

M. Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur souhaiterait que l'on indique, à la dernière page de l'entente, que la contribution de la MRC des Pays-d'en-Haut de 25 000 \$ se fasse sur une base récurrente, annuellement.

Étant présent, M. Guy Goyer, directeur de la Chambre de commerce de Sainte-Adèle, assure les membres du conseil qu'ils ont les employés et l'expertise nécessaire pour relever ce défi et qu'ils s'engagent à ce que les dix (10) municipalités de la MRC des Pays-d'en-Haut soient bien représentées.

Suite aux discussions, la résolution suivante est adoptée :

Chambres de commerce de Sainte-Adèle et de la Vallée de Saint-Sauveur
Entente de partenariat

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut désire conclure une entente de partenariat avec la Chambre de commerce de Sainte-Adèle et la Chambre de commerce et de Tourisme de la Vallée de Saint-Sauveur, afin d'offrir un service d'accueil touristique pour tout le territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut ;

ATTENDU les termes traités et auparavant discutés avec les directeurs généraux des deux chambres de commerce contenant les exigences suivantes :

- Période minimale d'exploitation de 70 jours dont 7 h par jour du 24 juin jusqu'à la fête du Travail et 6 h par jour en basse saison ;
- Informer les visiteurs sur l'ensemble des activités touristiques et commerciales de la MRC des Pays-d'en-Haut ;
- Distribuer des feuillets d'information déjà définis dans les présentoirs ;
- Participer annuellement à une formation donnée par la MRC des Pays-d'en-Haut ;
- Compiler des données spécifiques sur l'achalandage des bureaux ;
- Mettre à jour la liste des entreprises touristiques ;

ATTENDU QUE pour ce faire, la MRC des Pays-d'en-Haut convient de contribuer financièrement pour un montant de 35 000 \$ à chacune des chambres de commerce ;

CM 34-02-16

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Tim Watchorn, maire de Morin-Heights et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut autorise :
 - a) La conclusion d'une entente entre la Chambre de commerce de Sainte-Adèle, la Chambre de commerce et de Tourisme de la Vallée de Saint-Sauveur et la MRC des Pays-d'en-Haut pour l'exploitation de services d'accueil touristique situés dans les villes de Sainte-Adèle et Saint-Sauveur et ce, pour les dix (10) municipalités constituantes de la MRC des Pays-d'en-Haut.
 - b) La contribution financière pour un montant de 35 000 \$ pour chacune des chambres de commerce, pour l'année 2016-2017 et, par la suite, pour un montant de 25 000 \$ récurrent annuellement, dans la mesure où les budgets seront disponibles.
 - c) La signature par le directeur du service de développement, M. Stéphane Lalande de ladite entente de partenariat.

ADOPTÉE

Fonds local d'investissement des Pays-d'en-Haut (FLIP)

M. Lalande mentionne que lors de la rencontre du comité du Fonds local d'investissement des Pays-d'en-Haut (FLIP) du 27 janvier dernier, le comité a approuvé les demandes de financement des entreprises *Multi Online* et *Espresso Sports* et demande donc au conseil de la MRC de ratifier ces recommandations.

FLIP – Multi Online

ATTENDU la décision du comité du Fonds local d'investissement des Pays-d'en-Haut (FLIP), pour le projet *Multi Online*, pour un investissement sous forme de prêt remboursable au montant de 40 000 \$ au projet cité;

CM 35-01-16

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Boucher, maire de la ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut ratifie la décision du comité du fonds local d'investissement des Pays-d'en-Haut (FLIP) à l'effet d'investir 40 000 \$ sous forme de prêt remboursable par le service de développement économique de la MRC des Pays-d'en-Haut pour le projet *Distribution Multi Online*.

ADOPTÉE

FLIP – Espresso Sports

ATTENDU la décision du comité du Fonds local d'investissement des Pays-d'en-Haut (FLIP), pour le projet de relocalisation de la boutique *Espresso Sports*, pour un investissement sous forme de prêt remboursable au montant de 50 000 \$ au projet cité;

CM 36-01-16

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Boucher, maire de la ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut ratifie la décision du comité du fonds local d'investissement des Pays-d'en-Haut (FLIP) à l'effet d'investir 50 000 \$ sous forme de prêt remboursable par le service de développement économique de la MRC des Pays-d'en-Haut pour le projet de relocalisation de la boutique *Espresso Sports*.

ADOPTÉE

Consultations du CRTC

ATTENDU le dépôt par la Chambre de commerce de Sainte-Adèle, d'un mémoire au CRTC, dans le cadre de la consultation afin d'examiner les services de télécommunications, y compris les services d'Internet ;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut appuie toutes les démarches permettant d'accroître l'étendue des services d'Internet haute vitesse sur le territoire et leurs disponibilités à coût raisonnable ;

CM 37-01-16

IL EST PROPOSÉ par le conseiller John Butler, maire-suppléant de la ville de Sainte-Adèle et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE dans le cadre des consultations entamées par le CRTC concernant les services de télécommunications offerts aux canadiens, le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut :
 - a) Désire informer le CRTC, que la population du territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut n'est pas encore toute desservie par un lien Internet à haute vitesse.
 - b) Souligne que l'offre de service est actuellement conditionnée à la rentabilité d'entreprises privées à but lucratif et demande donc au CRTC de légiférer en faveur d'une plus grande disponibilité à coût raisonnable pour l'ensemble de la population de la MRC des Pays-d'en-Haut.
 - c) Désigne le directeur du service du développement économique de la MRC des Pays-d'en-Haut, M. Stéphane Lalande, à titre de représentant de la MRC dans ce dossier.

ADOPTÉE

B) Correspondance :

Dépôt est fait pour information aux membres du conseil de l'entente de collaboration signée avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (MEIE), concernant le Plan national de sécurité civile (PNSC).

C) Entente de partenariat avec les Chambres de commerce concernant l'accueil touristique :

Ce sujet ayant déjà été discuté en début d'assemblée, on passe au point suivant de l'ordre du jour.

5. AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

A) Rapport d'activités du coordonnateur à l'aménagement :

M. André Boisvert, coordonnateur à l'aménagement dépose son rapport d'activités pour la période du 12 janvier au 9 février 2016.

B) Conformité au schéma d'aménagement :

1. Wentworth-Nord : règlement n° 2015-315-1 :

ATTENDU QU'en vertu de l'article 109.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut doit approuver un règlement modifiant le plan d'urbanisme et, en vertu de l'article 137.3, un règlement modifiant le règlement de zonage, de lotissement, de construction, le règlement prévu à l'article 116, sur les plans d'aménagement d'ensemble, sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ou celui sur les ententes relatives à des travaux municipaux des municipalités relevant de sa juridiction ;

ATTENDU QUE ladite approbation est fonction de la conformité du plan et des règlements d'urbanisme susmentionnés, ainsi que toute modification ultérieure à leur être apportée, aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut et aux dispositions du document complémentaire l'accompagnant ;

ATTENDU QU'en vertu des mêmes articles de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le secrétaire-trésorier de la MRC des Pays-d'en-Haut doit délivrer un certificat de conformité à l'égard du ou des règlements modifiant le plan ou les règlements d'urbanisme des municipalités lorsqu'ils ont été approuvés par le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut ;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut a reçu le 1^{er} février 2016, le document Règlement modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble, portant le numéro 2015-315-1, adopté par le conseil municipal de Wentworth-Nord, le 11 janvier 2016 ;

ATTENDU QUE d'après un rapport d'analyse établi par le coordonnateur à l'aménagement, ledit document se révèle conforme aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut et aux dispositions du document complémentaire l'accompagnant ;

CM 38-02-16

IL EST PROPOSÉ par le conseiller John Butler, maire-suppléant de la ville de Sainte-Adèle et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le document Règlement n° 2015-315-1, modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble soit certifié conforme au schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut.

ADOPTÉE

2. Sainte-Adèle : règlements nos 1200-2012-PU-5 et 1200-2012-Z-13 :

ATTENDU QU'en vertu de l'article 109.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut doit approuver un règlement modifiant le plan d'urbanisme et, en vertu de l'article 137.3, un règlement modifiant le règlement de zonage, de lotissement, de construction, le règlement prévu à l'article 116, sur les plans d'aménagement d'ensemble, sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ou celui sur les ententes relatives à des travaux municipaux des municipalités relevant de sa juridiction ;

ATTENDU QUE ladite approbation est fonction de la conformité du plan et des règlements d'urbanisme susmentionnés, ainsi que toute modification ultérieure à leur être apportée, aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut et aux dispositions du document complémentaire l'accompagnant ;

ATTENDU QU'en vertu des mêmes articles de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le secrétaire-trésorier de la MRC des Pays-d'en-Haut doit délivrer un certificat de conformité à l'égard du ou des règlements modifiant le plan ou les règlements d'urbanisme des municipalités lorsqu'ils ont été approuvés par le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut ;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut a reçu le 28 janvier 2016, les documents Règlements modifiant le plan d'urbanisme et le règlement de zonage, portant les numéros 1200-2012-PU-5 et 1200-2012-Z-13, adoptés par le conseil municipal de la ville de Sainte-Adèle, le 18 janvier 2016 ;

ATTENDU QUE d'après un rapport d'analyse établi par le coordonnateur à l'aménagement, lesdits documents se révèlent conformes aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut et aux dispositions du document complémentaire l'accompagnant ;

CM 39-02-16

IL EST PROPOSÉ par le conseiller John Butler, maire-suppléant de la ville de Sainte-Adèle et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE les documents Règlements n^{os} 1200-2012-PU-5 et 1200-2012-Z-13, modifiant le plan d'urbanisme et le règlement de zonage soient certifiés conformes au schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut.

ADOPTÉE

C) Modification du schéma d'aménagement :

1. Règlement n^o 310-2015 : entrée en vigueur et adoption du document indiquant quelle modification la municipalité locale doit apporter à ses règlements d'urbanisme :

M. André Boisvert mentionne la date du 19 janvier 2016 comme étant celle de l'entrée en vigueur du règlement n^o 310-2015 suite à la réception de l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour ce règlement. On adopte donc la résolution suivante demandant à la municipalité de Morin-Heights d'apporter les modifications s'imposant à ses documents d'urbanisme :

Document qui indique la nature des modifications que les municipalités doivent apporter à leurs documents d'urbanisme

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut a adopté un schéma d'aménagement et de développement révisé le 14 juin 2005 et que celui-ci est entré en vigueur le 27 octobre 2005;

ATTENDU QU'il y a eu modification de ce schéma d'aménagement et de développement par l'adoption du règlement no 310-2015 visant à permettre une dérogation en zone inondable afin d'autoriser un projet de sentier et de passerelle dans la municipalité de Morin-Heights;

ATTENDU QUE la MRC a reçu, le 19 janvier 2016, un avis favorable à son entrée en vigueur de la part du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, faisant en sorte que ce règlement est entré en vigueur à cette date;

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 53.11.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la MRC doit, par résolution, adopter un document qui indique la nature des modifications que les municipalités doivent apporter à leurs documents d'urbanisme dans le cas où les modifications du schéma d'aménagement et de développement entrent en vigueur;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Genest, maire de la municipalité de Wentworth-Nord et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil des maires de la MRC des Pays-d'en-Haut adopte le présent document précisant que suite à l'entrée en vigueur du règlement no 310-2016, la municipalité de Morin-Heights doit adopter un règlement de concordance par lequel elle doit rendre ses documents d'urbanisme conformes au schéma d'aménagement et de développement modifié, et ce, dans un délai de six (6) mois à partir de la date d'entrée en vigueur dudit règlement, tel que stipulé à l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE

D) Conseiller en environnement (Joël Badertscher) :

1. Gestion des matières résiduelles (GMR) :

- a) Résultats des appels d'offres, mode de répartition des coûts pour la collecte et le transport (recommandations du CAE et comité des DG) :

Mode de répartition des coûts
Collecte et transport des matières résiduelles 2016-2017

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut a procédé à un appel d'offres pour les services de collecte et de transport des matières résiduelles;

ATTENDU QUE le contrat est séparé en trois blocs de dessertes;

ATTENDU QUE les coûts pour les mêmes services diffèrent d'un bloc à l'autre;

ATTENDU QUE le conseil désire répartir les coûts de manière équitable entre les municipalités, peu importe où elles se trouvent géographiquement;

ATTENDU l'analyse des scénarios de répartition des coûts faite par le comité de travail en GMR de la MRC, composé des directrices et directeurs généraux des municipalités locales et des recommandations faites par ce dernier;

ATTENDU la recommandation du comité Aménagement et Environnement de suivre la recommandation des DG;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Boucher, maire de la ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution
2. QUE le conseil de la MRC choisisse un mode de répartition des coûts équitable entre les municipalités qui tiennent compte des services qui seront offerts dans chacune des municipalités, en fonction du nombre d'arrêts à effectuer par le camion de collecte.
3. QUE les coûts de cueillette des conteneurs (chargement avant et semi-enfou) soient répartis aux municipalités qui en possèdent.

ADOPTÉE

- b) Octroi des divers contrats :

CAHIER DES CHARGES # 2015-11-001
COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2016-2017

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut a procédé par appel d'offres public numéro 2015-11-001 sur le Service électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour les services de collecte et de transport des matières résiduelles;

ATTENDU l'ouverture des soumissions qui a eu lieu le 15 janvier 2016 et qui se lit comme suit :

Bloc EST			
	Services de Collecte et transport (déchets, recyclage, encombrants, MO)	Option : Traitement des matières organiques	Option : Cueillette manuelle sur les terrains privés
Nom du soumissionnaire	Montant incluant les taxes (pour deux ans)		
Services Sanitaires M.A.J Inc. (Compo Recycle)	557 775,08 \$	67 259,58 \$ (75\$/tonne)	164 213,92 \$

Bloc CENTRE			
	Services de Collecte et transport (déchets, recyclage, encombrants, MO)	Option : Traitement des matières organiques	Option : Cueillette manuelle sur les terrains privés
Nom du soumissionnaire	Montant incluant les taxes (pour deux ans)		
Services Sanitaires M.A.J Inc. (Compo Recycle)	686 784,95 \$	52 169,91 \$ (75\$/tonne)	182 524,92 \$
Sani-Services G. Thibault et fils Inc.	1 358 322,44 \$	50 795,95 \$ (72\$/tonne)	715 081,00 \$

Bloc OUEST			
	Services de Collecte et transport (déchets, recyclage, encombrants, MO)	Option : Traitement des matières organiques	Option : Cueillette manuelle sur les terrains privés
Nom du soumissionnaire	Montant incluant les taxes (pour deux ans)		
Services Sanitaires M.A.J Inc. (Compo Recycle)	2 168 069,81 \$	53 894,53 \$ (75\$/tonne)	656 268,48 \$
RCI Environnement division de WM Québec Inc.	3 702 013,30 \$	43 851,47 \$ (60\$/tonne 2017 et 62\$ tonne 2018)	1 238 942,70 \$

ATTENDU la recommandation du comité Aménagement / Environnement ;

CM 42-02-16

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lisette Lapointe, mairesse de Saint-Adolphe-d'Howard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil de la MRC octroie le contrat 2015-11-001 pour les services de « Collecte et de transport des matières résiduelles », pour deux (2) ans à compter du 1^{er} septembre 2016 au 2 septembre 2018, au plus bas soumissionnaire conforme, soit :
 - a. La compagnie *Services Sanitaires M.A.J Inc. (Compo Recycle)* pour le bloc « EST » pour un montant total de *cinq cent cinquante-sept mille sept cent soixante-quinze dollars et huit cents (557 775.08 \$)*, incluant les taxes.
 - b. La compagnie *Services Sanitaires M.A.J Inc. (Compo Recycle)* pour le bloc « CENTRE » pour un montant total de *six cent quatre-vingt-six mille sept cent quatre-vingt-quatre dollars et quatre-vingt-quinze cents (686 784.95 \$)*, incluant les taxes.
 - c. La compagnie *Services Sanitaires M.A.J Inc. (Compo Recycle)* pour le bloc « OUEST » pour un montant total de *deux millions cent soixante-huit mille soixante-neuf dollars et quatre-vingts un cent (2 168 069.81 \$)*, incluant les taxes.
3. QUE la MRC applique l'option de traitement des matières organiques à soixante-quinze dollars plus taxes par tonne (75\$ + taxes/ tonne) pour un montant incluant les taxes de *soixante-sept mille deux cent cinquante-neuf*

dollars et cinquante-huit cents (67 259.58 \$) pour le bloc « EST », cinquante-deux mille cent soixante-neuf dollars et quatre-vingt-onze cents (52 169,91 \$) pour le bloc « CENTRE » et cinquante-trois mille huit cent quatre-vingt-quatorze dollars et cinquante-trois cents (53 894.53 \$).

ADOPTÉE

CAHIER DES CHARGES # 2015-11-002
ACHAT DE CONTENEURS À CHARGEMENT AVANT POUR
LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut a procédé par appel d'offres public numéro 2015-11-002 sur le Service électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour l'achat de conteneurs à chargement avant pour la collecte des matières résiduelles;

ATTENDU l'ouverture des soumissions qui a eu lieu le 15 janvier 2016 et qui se lit comme suit :

Nom du soumissionnaire	Prix incluant les taxes
Entreprises RD Allard Inc.	32 106,78 \$
Industek Inc.	29 530,73 \$
Les Contenants Durabac Inc.	38 390,15 \$
Quatrex Environnement Inc.	34 442,35 \$
Machinerie Laurin Inc.	31 784,84 \$
Soudure J. M. Chantal Inc.	30 899,53 \$

ATTENDU la recommandation du comité Aménagement / Environnement ;

ATTENDU QUE la MRC devra financer l'achat de ces conteneurs par règlement d'emprunt;

CM 43-02-16

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Genest, maire de la municipalité de Wentworth-Nord et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil de la MRC octroie le contrat 2015-11-002 pour « l'Achat de conteneurs à chargement avant pour la collecte des matières résiduelles », au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie *Industek Inc.* pour un montant total de vingt-neuf mille cinq cent trente dollars et soixante-treize cents (29 530.73 \$), incluant les taxes.

ADOPTÉE

CAHIER DES CHARGES # 2015-11-003 LOCATION DE CONTENEURS À CHARGEMENT AVANT POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut a procédé par appel d'offres public numéro 2015-11-003 sur le Service électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la location de conteneurs à chargement avant pour la collecte des matières résiduelles;

ATTENDU l'ouverture des soumissions qui a eu lieu le 15 janvier 2016 et qui se lit comme suit :

Nom du soumissionnaire	Prix incluant les taxes
Sani-Terre Environnement	553.45 \$
Sogestek Inc.	313.89 \$

ATTENDU la recommandation du comité Aménagement / Environnement ;

CM 44-02-16

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Genest, maire de la municipalité de Wentworth-Nord et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

2. QUE le conseil de la MRC octroie le contrat 2015-11-002 pour la «*Location de conteneurs à chargement avant pour la collecte des matières résiduelles*», au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie *Sogestek Inc.* pour un montant total de *trois cent treize dollars et quatre-vingt-neuf cents* (313.89 \$), incluant les taxes.

ADOPTÉE

CAHIER DES CHARGES # 2016-12-001
FOURNITURE DE BACS ROULANTS D'UNE CAPACITÉ DE 240 ET 360 LITRES, DE BACS DE CUISINE (7 LITRES) ET DE SACS EN PAPIER POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut a procédé par appel d'offres public numéro 2015-12-001 sur le Service électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la fourniture de bacs roulants d'une capacité de 240 et 360 litres, de bacs de cuisine (7 litres) et de sacs de papier pour la collecte des matières résiduelles;

ATTENDU l'ouverture des soumissions qui a eu lieu le 22 janvier 2016 et qui se lit comme suit :

BLOC « A »	
Nom du soumissionnaire	Prix incluant les taxes
IPL Inc.	1 465 399.72 \$

BLOC « B »	
Nom du soumissionnaire	Prix incluant les taxes
IPL Inc.	39 730.39 \$
ORBIS CANADA LIMITED	32 019.56 \$
Joyal Groupe Expert Conseil – OSND : Nova Mobilier	44 958.07 \$

BLOC « C »	
Nom du soumissionnaire	Prix incluant les taxes
IPL Inc.	43 514.88 \$

ATTENDU que les résultats des soumissions de trois (3) options que sont, Commande en cours d'année, Loquets et Livraison font partie intégrante de la présente résolution et sont présentés en annexe A;

ATTENDU la recommandation du comité Aménagement / Environnement ;

ATTENDU QUE la MRC devra financer l'achat de ces bacs roulants, de cuisine et sac de papier par règlement d'emprunt;

CM 45-02-16

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Cardin, maire de Piedmont et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil de la MRC octroie le contrat 2015-11-002, sous réserve de l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), pour la « Fourniture de bacs roulants d'une capacité de 240 et 360 litres, de bacs de cuisine (7 litres) et de sacs de papier pour la collecte des matières résiduelles», au plus bas soumissionnaire conforme, soit :

- a) La compagnie *IPL Inc.* pour le bloc « A » pour un montant total d'*un million quatre cent soixante-cinq mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et soixante-douze cents (1 465 399.72 \$)*, incluant les taxes.
 - b) La compagnie *ORBIS CANADA LIMITED* pour le bloc « B » pour un montant total de *trente-deux mille dix-neuf dollars et cinquante-six cents (32 019.56 \$)*, incluant les taxes.
 - c) La compagnie *IPL Inc.* pour le bloc « C » pour un montant total de *quarante-trois mille cinq cent quatorze dollars et quatre-vingt-huit cents (43 514.88 \$)*, incluant les taxes.
3. QUE la MRC applique l'option de livraison aux adresses pour les municipalités concernées.
 4. QUE la MRC se réserve le droit d'appliquer une ou les deux options restantes prévues au cahier des charges.

ADOPTÉE

c) Avis de motion pour le règlement d'emprunt n° 314-2016 :

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Jean-Pierre Nepveu, maire de la ville d'Estérel qu'à une prochaine séance du conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut, sera présenté un projet de règlement avec dispense de lecture, ayant pour objet d'acquérir des conteneurs en métal à chargement avant, des bacs roulants de 240 et 360 litres, des bacs de cuisine, des sacs en papier et des conteneurs semi-enfouis pour la collecte des matières résiduelles et d'autoriser un emprunt nécessaire à cette fin.

d) Autorisation de présenter des demandes de subventions salariales à Emploi d'Été Canada :

Le service de la gestion des matières résiduelles de la MRC des Pays-d'en-Haut désire mettre sur pied une patrouille verte dont le but serait de faire de la sensibilisation auprès des citoyens, relativement à l'implantation de la collecte des matières organiques avec l'aide de trois équipes de deux (2) étudiants qui patrouilleraient dans les municipalités de la MRC des Pays-d'en-Haut.

La résolution suivante est donc adoptée :

ATTENDU que le programme de subventions salariales Emplois d'été Canada 2016 nous permet de créer des emplois d'étudiants qui sont reliés à la carrière des étudiants;

ATTENDU que la MRC des Pays-d'en-Haut prévoit, par le biais de ce projet, embaucher six (6) étudiants, aux postes d'agents en environnement, tel que détaillé ci-après :

- Six (6) agents en environnement :
- Du 24 mai 2016 au 12 août 2016 (12 semaines)

ATTENDU la recommandation de M. Joël Badertscher, responsable du dossier de la gestion des matières résiduelles;

ATTENDU que la MRC des Pays-d'en-Haut adressera sa demande directement en ligne, auprès d'un centre de Service Canada, au plus tard le 26 février 2016;

CM 46-02-16

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Monique Monette Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC autorise la présentation d'une demande dans le cadre du programme de subventions salariales Emplois d'été Canada 2016 pour six (6) étudiants, aux postes d'agents en environnement.
2. QUE le conseil municipal autorise M. Joël Badertscher à signer les documents relatifs à ladite demande.

ADOPTÉE

- e) Régie intermunicipale des déchets de la Rouge : procès-verbaux du conseil d'administration et du comité consultatif et correspondance :

Dépôt est fait pour information aux membres du conseil des procès-verbaux du conseil d'administration (18 novembre 2015), du comité consultatif (2 décembre 2015) ainsi que du tableau de la collecte des déchets non conformes de la RIDR.

- f) Rappel de la séance de consultation :

M. Joel Badertscher rappelle aux membres du conseil la séance de consultation pour notre MRC qui se tiendra le 16 février à 19h à l'hôtel de ville de Saint-Sauveur.

2. Digue de Montfort :

- a) Compte-rendu du 26 janvier 2016 :

Les membres du conseil prennent connaissance du compte-rendu du 26 janvier 2016 de la réunion de suivi no 1, concernant la mise à niveau de la digue de Montfort.

- b) Confirmation du mandat pour les phases 3 et 4 :

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser la réalisation des phases 3 et 4 du dossier de la digue de Montfort relatif au « Seuil submergé – Phase 3 » ainsi qu'à la « Réparation de la digue de Montfort – Phase 4 » par la firme Pierre Dumas & Associés Ltée et ce, pour un montant global de VINGT MILLE DOLLARS (20 000 \$ - taxes non comprises) ;

ATTENDU QUE pareils coûts se doivent d'être payés à raison de SOIXANTE POURCENT (60%) par la MRC des Pays-d'en-Haut et de QUARANTE POURCENT (40%) par la municipalité de Wentworth-Nord ;

CM 47-02-16

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lisette Lapointe, mairesse de Saint-Adolphe-d'Howard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut :

- a) Autorise la réalisation des phases 3 et 4 du dossier de la digue de Montfort telles que susdécrits par la firme Pierre Dumas & Associés Ltée.
- b) Accepte de payer SOIXANTE POURCENT (60%) de la somme payable à ladite firme, à savoir DOUZE MILLE DOLLARS (12 000 \$) plus taxes applicables, le solde devant être payable par la municipalité de Wentworth-Nord.

ADOPTÉE

- c) Diverses résolutions pour diverses demandes d'autorisation :

Réfection de la digue de Montfort **Demande de certificat d'autorisation au MDDELCC**

ATTENDU les problématiques d'infiltration d'eau dans la digue de Montfort;

ATTENDU les exigences de réfection de la part du centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ) ;

ATTENDU QUE la MRC, conjointement avec la municipalité de Wentworth-Nord, désire réaliser des travaux de réfection de la digue de Montfort ;

ATTENDU QUE la MRC agira en tant que maître d'œuvre dans ce projet;

ATTENDU QUE la MRC a mandaté la firme d'ingénierie Pierre Dumas & Associés Ltée, pour la préparation des plans et devis relatifs à la réalisation desdits travaux;

ATTENDU la proposition de M. Pierre Dumas, ingénieur, de construire un seuil submergé à l'aval immédiat du pont-route de la rue Principale, sur le lac Saint-François-Xavier, en plus des travaux de réfection de la digue;

ATTENDU QUE la Loi sur la qualité de l'environnement requiert que le maître d'œuvre présente au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), une demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de ladite loi;

ATTENDU l'offre de services de M. Mathieu Madison, biologiste, concernant la demande de certificat d'autorisation;

ATTENDU la correspondance du CEHQ concernant l'étude de sécurité réduite du barrage Montfort, déposée au début décembre 2015, dans laquelle il est exigé une lettre d'engagement à effectuer des travaux correctifs;

ATTENDU les exigences d'autorisation à obtenir du gouvernement en vertu de la Loi sur le Régime des eaux et la Loi sur la Sécurité des barrages;

CM 48-02-16

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lisette Lapointe, mairesse de Saint-Adolphe-d'Howard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut :
 - a) Confie le mandat de rédaction de la demande de certificat d'autorisation au MDDELCC, à M. Mathieu Madison, biologiste, conformément à son offre de services, pour un montant de mille dollars (1 000 \$).
 - b) Autorise la MRC à présenter au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) une demande de certificat d'autorisation (CA) conjointe pour la réfection de la digue de Montfort et la construction d'un seuil submergé en aval du pont de la route Principale.
 - c) Autorise la MRC à émettre un chèque au montant de cinq cent soixante-neuf dollars (569 \$) à l'ordre du ministre des Finances du Québec pour couvrir les frais d'analyse de ladite demande.
 - d) Autorise le directeur général à signer la lettre d'engagement à réaliser les activités et correctifs nécessaires exigée par le CEHQ.
 - e) Autorise le directeur général à présenter des demandes d'autorisation en vertu des lois sur le Régime des eaux et sur la Sécurité des barrages.
2. QUE tous les coûts inhérents à la présente résolution soient partagés à 40% pour la municipalité de Wentworth-Nord et 60% à la MRC des Pays-d'en-Haut.

ADOPTÉE

3. Colloque annuel de l'AGRCQ : autorisation d'assister :

Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ)

CM 49-02-16

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Monique Monette Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut autorise monsieur Joël Badertscher, conseiller en environnement, à assister au colloque annuel des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec, du 6 au 8 avril 2016 à Victoriaville et que lui soient remboursés les coûts inhérents à ce déplacement.

ADOPTÉE

6. RAPPORTS

A) Chargée de développement rural (Alison Drylie) :

1. Rapport d'activités :

Dépôt est fait du rapport d'activités de Mme Alison Drylie, chargée de développement rural pour la période du 4 janvier au 5 février 2016.

2. Fonds de développement des territoires :

a) Répartition des sommes FDT 2015-2016 :

Mme Alison Drylie dépose et commente un tableau répartissant les sommes déjà reçues du FDT et leur distribution pour les montants déjà engagés et les projets supralocaux et régionaux. Sur un total de 422 312 \$, il reste un montant de 191 542\$ disponible pour les projets des organismes et municipalités dans le cadre d'un appel de projets à la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

Le comité de sélection qui étudiera les 33 dossiers reçus jusqu'à présent aura lieu le 16 février prochain dans les bureaux de la MRC des Pays-d'en-Haut.

b) Recommandations pour les projets internes (MRC) et régionaux :

Projets internes (MRC)

CM 50-02-16

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Gariépy, maire de la ville de Saint-Sauveur et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut autorise le versement des subventions suivantes pour les dossiers internes de la MRC, soit :
 - a) La somme de 15 000 \$ pour la réalisation d'une politique de protection et accès aux sentiers.
 - b) La somme de 15 000 \$ pour la mise en œuvre du plan de développement stratégique du vélo de montagne.

ADOPTÉE

Projets régionaux

CM 50.1-02-16

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Gariépy, maire de la ville de Saint-Sauveur et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut autorise le versement des subventions suivantes pour les dossiers régionaux du Fonds de développement des territoires (FDT) de la MRC, soit :
 - a) La somme de 3 000 \$ au Regroupement Ski de Fond Laurentides pour l'offre d'une formation sur les normes d'aménagement, d'entretien et de signalisation des sentiers de ski de fond.
 - b) La somme de 19 831 \$ au Conseil de développement Excellence des Laurentides (CDESL) dans le but de soutenir les athlètes des Laurentides pour l'année 2015.

ADOPTÉE

c) Remplacement du représentant secteur est du comité de sélection FDT :

ATTENDU QUE suite à l'abandon de la vie politique de M. Réjean Charbonneau, maire de la ville de Sainte-Adèle, il y aurait lieu de nommer un nouveau représentant pour le secteur est du comité de sélection FDT ;

CM 51-02-16

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Nepveu, maire de la ville d'Estérel et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut nomme le conseiller Gilles Boucher, maire de la ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, en remplacement de M. Réjean Charbonneau, maire de Sainte-Adèle, à titre de représentant pour le secteur est de la MRC des Pays-d'en-Haut du comité de sélection du Fonds de développement des territoires (FDT), pareille nomination devant prévaloir tant et aussi longtemps que la présente résolution ne sera pas abrogée ou modifiée.

ADOPTÉE

B) Chargée de projets – Urbanisme et patrimoine, VVAP (Ana Manescu)

1. Rapport d'activités :

Dépôt est fait du rapport d'activités mensuel de Mme Ana Manescu, chargée de projets – Urbanisme, culture et patrimoine, VVAP pour la période du 7 décembre 2015 au 5 février 2016.

2. Informations :

M. Charles Garnier, préfet fait état des capsules historiques disponibles au Musée du ski et à la gare de Mont-Rolland.

On mentionne également que la date limite pour déposer des projets dans le cadre du Fonds culture et patrimoine est le 25 février prochain, 16h.

C) Chargée de développement récréatif (Chantal Ladouceur) :

1. Rapport d'activités :

Dépôt est fait du rapport d'activités de Mme Chantal Ladouceur, chargée de développement récréatif pour la période du 13 janvier au 9 février 2016.

2. Vélocité : stratégie de communication :

ATTENDU QU'il est suggéré au conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut de poursuivre la campagne de communication du trajet cyclable VÉLOCITÉ dont les objectifs sont :

- Inciter les citoyens à emprunter le trajet ;
- Faire la promotion du partage de la route ;
- Encourager l'adoption d'un mode de vie sain ;
- Présenter les grandes étapes de la réalisation du plan de mobilité active de la MRC (élaboration prévue entre mars et décembre 2016) ;

ATTENDU QUE l'entreprise *EROD Agence créative* a été sollicitée pour une offre de service et que celle-ci a fourni une soumission évaluée à 8 085 \$;

ATTENDU QUE la gestion de la page Facebook VÉLOCITÉ ne fait plus partie du mandat, les employés de la MRC en assurant l'animation ;

CM 52-02-16

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Gariépy, maire de la ville de Saint-Sauveur et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut :
 - a) Octroie un mandat à *EROD Agence créative* pour la réalisation d'une stratégie marketing au coût de 2 625 \$.
 - b) Autorise l'achat d'objets promotionnels (bouteilles et T-shirts) par l'entremise de *EROD Agence créative*, pour une dépense maximale de 1 925\$.
 - c) Autorise la production graphique des publicités et la coordination auprès des médias par *EROD Agence créative* en fonction des besoins de la MRC, pour une dépense maximale de 3 535 \$.

... et que le tout soit financé à même la réserve financière dédiée à l'Interconnexion (50%) et le solde à même la subvention du MTQ.

ADOPTÉE

7. PARC RÉGIONAL DES PAYS-D'EN-HAUT

A) Corporation du parc linéaire Le P'tit Train du Nord :

1. Journée de réflexion sur l'avenir de la Corporation :

M. Clément Cardin, président de la Corporation fait état de cette journée de réflexion sur l'avenir de la Corporation du parc linéaire Le P'tit Train du Nord ayant eu lieu le 18 janvier dernier et dépose à ce sujet, le compte-rendu de la journée rédigé par M. Maurice Couture, de Tourisme Laurentides.

Suite à cette journée, les membres de la Corporation en sont venus à la conclusion que chaque MRC devait voir à l'entretien de sa portion du parc linéaire.

2. Nomination de Mme Jackline Williams au CA de la Corporation du parc linéaire Le P'tit Train du Nord :

CM 53-02-16

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Boucher, maire de la ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut nomme Mme Jackline Williams, directrice générale, à titre de représentante de la MRC des Pays-d'en-Haut à la Corporation du parc linéaire Le P'tit Train du Nord, en remplacement de Me Yvan Genest, pareille nomination devant prévaloir tant et aussi longtemps que la présente résolution ne sera pas abrogée ou modifiée.

ADOPTÉE

3. Quote-part 2016 :

Me Yvan Genest, directeur général dépose et commente la demande de la Corporation du parc linéaire Le P'tit Train du Nord de leur faire parvenir la moitié de la somme totale de la quote-part 2016 facturée à la MRC des Pays-d'en-Haut et explique comment seront utilisés les montants.

CM 54-02-16

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Monique Monette Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut autorise le service de la comptabilité de la MRC des Pays-d'en-Haut à verser immédiatement à la Corporation du parc linéaire Le P'tit Train du Nord, la moitié de la somme totale de notre quote-part 2016 à l'organisme, soit le montant total de 30 205 \$, afin de permettre de continuer les opérations du parc linéaire pour 2016.

ADOPTÉE

B) Secteur du parc linéaire :

1. Offre d'achat de Piedmont :

M. Charles Garnier, préfet faisant état de la recommandation de la SOPAIR relativement à la vente à la municipalité de Piedmont du terrain adjacent à la passerelle Jacques-Raymond, pour un montant de 124 900 \$, la résolution suivante est donc adoptée :

Offre d'achat du lot 2 313 348 du cadastre du Québec par la municipalité de Piedmont

ATTENDU QUE suite à l'offre d'achat de la municipalité de Piedmont du lot 2 313 348, le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut s'est adressé à l'organisme « SOPAIR » aux fins d'obtenir un avis quant à la pertinence de consentir à pareille transaction ;

ATTENDU la recommandation émise par le comité exécutif de la SOPAIR en date du 28 janvier 2016 à l'effet d'acquiescer à pareille offre d'achat selon certaines modalités ;

CM 55-02-16

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Boucher, maire de la ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut accepte l'offre d'achat relativement au lot 2 313 348 du cadastre du Québec faite par la municipalité de Piedmont au montant de 124 900 \$ et ce, aux conditions suivantes, à savoir :
 - rattachement du susdit lot à l'emprise du parc linéaire Le P'tit Train du Nord de manière à ce qu'il fasse l'objet d'une affectation «parc, récréation ou conservation» dans le schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut ;
 - zonage de ce lot «parc, récréation ou conservation» par la municipalité de Piedmont et ce, avec des garanties que ce zonage soit fait de manière à être perpétuel ;
 - prévoir qu'un emplacement suffisamment grand soit désigné sur ledit lot afin de permettre à la MRC des Pays-d'en-Haut d'y ériger une halte pour les cyclistes/usagers du parc linéaire, en bordure dudit parc, tout près de la passerelle Jacques-Raymond et qu'une somme d'environ 45 000 \$ provenant de ladite transaction soit utilisée pour ce faire.
2. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut autorise le préfet, M. Charles Garnier et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Jackline Williams, à signer tout document pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

C) Secteur du corridor aérobique :

Aucun sujet ne figurant à ce point, on passe au sujet suivant de l'ordre du jour.

D) Secteur des lots intramunicipaux :

1. Lot 21-A-P, rang VIII, canton de Wentworth :

**Projet d'aménagement durable des forêts - « Interventions ciblées 2015-2017 »
Demande d'aide financière**

ATTENDU l'appel de projets dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts – Volet interventions ciblées lancé par la MRC d'Antoine-Labelle qui a été nommée responsable de ce programme pour la région des Laurentides ;

ATTENDU QU'en accord avec la municipalité de Wentworth-Nord, il y a lieu, pour la MRC des Pays-d'en-Haut, de déposer une demande d'aide financière pour effectuer certains travaux sylvicoles de type « récolte de jardinage » sur la terre publique intramunicipale (TPI) 21-A-P, rang VIII, canton Wentworth, située dans cette municipalité ;

CM 56-02-16

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Genest, maire de la municipalité de Wentworth-Nord et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE la demande d'aide financière pour effectuer certains travaux sylvicoles de type « récolte de jardinage » sur la terre publique intramunicipale (TPI) 21-A-P, rang VIII, canton Wentworth, située dans cette municipalité soit transmise avant le 11 février 2016 au service de gestion intégrée des ressources naturelles de la MRC d'Antoine-Labelle.
2. QUE le conseil de la MRC autorise Jackline Williams, directrice générale, à signer tout document suite à l'acceptation de notre demande.

ADOPTÉE

2. Journée de réflexion sur le développement de nos terres publiques :

ATTENDU QUE depuis janvier 2003, la MRC des Pays-d'en-Haut a signé une convention de gestion territoriale avec le ministère des Ressources naturelles afin de gérer les terres publiques intramunicipales (TPI) sur son territoire ;

ATTENDU QU'en 2011, la MRC adoptait la version finale du Plan directeur d'aménagement du parc régional, lequel était la révision, faite en collaboration avec la SOPRÉ, du premier plan directeur de 1998

ATTENDU QUE la mise en œuvre d'un tel parc régional n'a pas été réalisée;

ATTENDU QU'à l'été 2011, un document de consultation portant sur une proposition de Politique sur les forêts de proximité était mis en circulation par le gouvernement, lequel document de consultation n'a toujours pas été entériné;

ATTENDU QUE les objectifs de la journée sont :

- développer la connaissance territoriale globale des maires;
- développer le réflexe holistique dans la gestion de leurs territoires locaux;
- débiter un processus de réflexion sur la gestion des grands territoires;

ATTENDU QUE les territoires visés sont les terres publiques intramunicipales (TPI), les terres publiques sous CAAF, les parcs linéaires Le P'tit Train du Nord et le Corridor aérobique, les parcs municipaux (pour fins de comparaison et de complémentarité, par exemple : parc Molson, parc Doncaster, parc d'Estérel, etc.);

CM 57-02-16

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Gariépy, maire de la ville de Saint-Sauveur et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut autorise la tenue d'une journée de réflexion sur le développement des terres publiques de la MRC des Pays-d'en-Haut.

ADOPTÉE

E) SOPAIR :

1. Rapport annuel d'activités :

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport mensuel d'activités de la Société de Plein-Air des Pays-d'en-Haut (SOPAIR), pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2016.

8. DOSSIERS DE M. CHARLES GARNIER, PRÉFET

A) Ristourne 2015 de la SQ :

M. Charles Garnier, préfet dépose le tableau des ristournes 2015 de la Sûreté du Québec aux municipalités constituantes de la MRC des Pays-d'en-Haut. M. Garnier indique que l'importante diminution de ladite ristourne est due à la baisse des contributions globales facturées aux municipalités.

CM 58-02-16

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Monique Monette Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE la ristourne de la SQ 2015 soit redistribuée à l'ensemble des municipalités locales de la MRC des Pays-d'en-Haut selon le pourcentage payé par ces dernières pour les services policiers de la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE

B) Dossier du 701, rue de la Croix :

Le point concernant le dossier du 701, rue de la Croix a été retiré de l'ordre du jour, suite aux discussions tenues à huis-clos le matin même de la séance. Les membres du conseil souhaitent obtenir d'avantage d'informations avant de prendre la décision d'enclencher les démarches juridiques visant l'obtention d'un ordre de cour pour visiter et examiner ladite résidence.

C) Complexe sportif :

M. Charles Garnier fait état d'une rencontre, le 29 janvier dernier, entre la MRC des Pays-d'en-Haut et la Commission scolaire des Laurentides, lors de laquelle nous avons

reçu confirmation que l'échange de terrain entre la compagnie Etex et la CSL a fait l'objet d'une entente. Les différents mandats techniques ayant été donnés, les parties prévoient passer chez le notaire au mois de mars.

Entretemps M. Garnier indique que des discussions sont en cours relativement au bail emphytéotique qui devra être déposé au ministère de l'Éducation en même temps que l'échange de terrain notarié.

Il semblerait qu'à la conclusion de ces deux points, le transfert de la subvention pour la piscine et l'extension du délai de construction seront accordés.

Les membres du conseil s'entendent pour réunir le comité ad hoc du complexe sportif dans les prochaines semaines.

D) Élection du préfet en 2017 :

M. Charles Garnier invite les membres du conseil à prendre connaissance de la procédure relative au choix de celle ou celui qui devrait le remplacer advenant son départ de la préfecture.

9. QUESTIONS D'ORDRE FINANCIER

A) Registre des chèques du mois de janvier 2016 :

CM 59-02-16

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Genest, maire de la municipalité de Wentworth-Nord et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le registre des chèques du mois de janvier 2016 totalisant la somme de 1 032 957,30 \$ pour le fonds général, soit et est accepté. EN CONSÉQUENCE, il est ordonné de procéder au paiement desdits comptes.

ADOPTÉE

B) Rapport budgétaire au 31 décembre 2015 :

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport budgétaire réalisé au 31 décembre 2015.

10. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Aucune correspondance ne faisant l'objet de discussion, l'on passe au point suivant de l'ordre du jour.

11. DEMANDES À LA MRC

A) Université du Québec en Outaouais (UQO) : demande de représentant de la MRC des Pays-d'en-Haut :

ATTENDU la consultation menée en vue de la nomination d'un représentant socio-économique des régions de l'Outaouais et des Laurentides au conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais ;

CM 60-02-16

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lisette Lapointe, mairesse de Saint-Adolphe-d'Howard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut recommande la nomination de M. André Genest, maire de Wentworth-Nord, au poste de représentant socio-économique des régions de l'Outaouais et des Laurentides, au conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais.

ADOPTÉE

B) Pallia-Vie, service de soins palliatifs et la Maison de soins palliatifs de la Rivière-du-Nord : demande de soutien :

ATTENDU la demande de soutien financier reçue du service de soins palliatifs et la Maison de soins palliatifs de la Rivière-du-Nord (Pallia-Vie) ;

CM 61-02-16

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Cardin, maire de Piedmont et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut octroie un montant de MILLE DOLLARS (1 000,00\$) à Pallia-Vie, service de soins palliatifs et la Maison de soins palliatifs de la Rivière-du-Nord; ledit montant devant être pris à même le surplus non approprié du budget de l'Administration générale (Partie 1).

ADOPTÉE

C) Sainte-Anne-des-Lacs : résolution 5458-01-16 *Tenue des séances du conseil des maires* :

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de la municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs, à l'effet de tenir les réunions du conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut en soirée, afin de favoriser la participation citoyenne.

Suite à la consultation des membres du conseil et aux discussions de ces derniers, la majorité des membres appuient plutôt la proposition du préfet, M. Charles Garnier, de tenir les réunions du conseil en journée et d'étudier la possibilité d'enregistrer lesdites réunions afin de les diffuser à la télévision locale.

Tenue des assemblées du conseil

ATTENDU la demande la municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs à l'effet que les réunions du conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut soient tenues en soirée ;

CM 62-02-16

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Gariépy, maire de la ville de Saint-Sauveur et RÉSOLU À LA MAJORITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut ne désire pas donner suite à la demande de la municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs de tenir ses réunions en soirée.

ADOPTÉE

La conseillère Monique Monette Laroche,
maire de Sainte-Anne-des-Lacs vote contre

D) MRC des Appalaches : résolution CM 2016-01-7528 *Demande de modification du régime actuel de gestion des cours d'eau municipaux et des coûts excessifs qui en résultent* :

ATTENDU la demande d'appui de la MRC des Appalaches dans ses revendications auprès du gouvernement, concernant la gestion des cours d'eau ;

CM 63-02-16

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lisette Lapointe, mairesse de Saint-Adolphe-d'Howard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut appuie la MRC des Appalaches dans ses revendications auprès du gouvernement à l'effet de revoir les exigences imposées aux MRC dans la gestion des cours d'eau, de manière à simplifier celles-ci et à réduire les coûts et délais d'intervention.

ADOPTÉE

E) Saint-Sauveur, M. Jacques Gariépy : slalom du maire :

M. Jacques Gariépy, maire de la ville de Saint-Sauveur, assumant la présidence du Garde-Manger des Pays-d'en-Haut, sollicite la participation de ses collègues pour une compétition amicale dans un parcours de ski, le 20 mars prochain, au Mont-Habitant ainsi que celle de la MRC des Pays-d'en-Haut pour un montant de 200 \$.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Boucher, maire de la ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut octroie un montant de DEUX CENTS DOLLARS (200,00\$) au Garde-Manger des Pays-d'en-Haut dans le cadre de l'activité « Slalom du maire » et que pareil montant soit puisé à même le surplus non approprié du budget de l'Administration générale (Partie 1).

ADOPTÉE

F) Cercle des Fermières de Saint-Sauveur : demande d'aide financière :

Les membres du conseil ne désirent pas donner suite à cette demande de nature locale.

12. TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DES LAURENTIDES (TACL)

A) Procès-verbal :

Les membres du conseil prennent connaissance du procès-verbal de la réunion régulière du CA de Transport adapté et collectif des Laurentides (TACL) du 2 décembre 2016.

B) Budgets 2016 (transport adapté et transport intermunicipal) :

Dépôt est fait pour information aux membres du conseil des budgets 2016 de Transport adapté et collectif des Laurentides pour le transport adapté et intermunicipal.

C) Calendrier des rencontres 2016 :

Dépôt est fait pour information aux membres du conseil du calendrier des rencontres 2016 de Transport adapté et collectif des Laurentides.

13. SÉCURITÉ INCENDIE

A) Simulateur d'embrasement : résultat des soumissions et octroi du contrat :

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut a procédé par appel d'offres public numéro 2016-MRCPDH-SI/944962 sur le Service électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la fourniture, la formation, la livraison et l'installation en location d'un simulateur d'embrasement pour les services de sécurité incendie de la MRC des Pays-d'en-Haut ;

ATTENDU l'ouverture des soumissions qui a eu lieu le 29 janvier 2016 et qui se lit comme suit :

Soumissionnaire	Résultat
Académie des pompiers Mirabel	<p>79 103,00 \$ (taxes incluses) Soumission non conforme aux spécifications techniques du devis, section III :</p> <p>3. LIVRAISON <i>Les équipements demandés par la MRC des Pays-d'en-Haut devront être livrés sur le territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut. Le tout doit être opérationnel avant le 1^{er} mai de chacune des années du contrat.</i></p>
PSC-FLASH INC. Laval	<p>88 990,65 \$ (taxes incluses) Soumission conforme</p>

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Tim Watchorn, maire de Morin-Heights et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC octroie le contrat **2016-MRCPDH-SI/944962** pour la fourniture, la formation, la livraison et l'installation en location d'un simulateur d'embrassement pour les services de sécurité incendie de la MRC des Pays-d'en-Haut à la firme **PSC-FLASH INC.** pour un montant total de QUATRE-VINGT-HUIT MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX DOLLARS ET SOIXANTE-CINQ CENTS (88 990,65\$), incluant les taxes.

ADOPTÉE

14. PROGRAMME RÉNORÉGION (PRR)

A) Rapport d'activités de l'agent de livraison pour la SHQ, M. Serge Pharand :

Dépôt est fait pour information aux membres du conseil du rapport de livraison pour l'année 2015 de Serge Pharand, agent de livraison des programmes de rénovation de la Société d'Habitation du Québec pour la programmation gouvernementale 2014-2015 du Programme d'adaptation de domicile (PAD) et du nouveau Programme RénoRégion.

15. DIVERS

Aucun sujet n'étant prévu à ce point de l'ordre du jour, on passe donc à la période de questions.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Charles Garnier, préfet répond aux questions posées de la part du public.

Avec la permission de M. le préfet Charles Garnier, Me Yvan Genest, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC des Pays-d'en-Haut tient à remercier les membres du conseil de la MRC de même que tout le personnel pour l'excellente collaboration dont ils ont su faire preuve au cours de ces trente (30) dernières années.

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (15h05)

CM 66-02-16

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Boucher, maire de la ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE la présente assemblée soit et est levée.

ADOPTÉE

Charles Garnier,
Préfet

Me Yvan Genest,
Directeur général